

ERNST & YOUNG et Autres
1/2 place des saisons
92400 COURBEVOIE – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

APLITEC
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
S.A.S. au capital de 2.386 360 €

AVANQUEST SOFTWARE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2015
VINGTIEME RESOLUTION**

ERNST & YOUNG et Autres
1/2 place des saisons
92400 COURBEVOIE – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

APLITEC
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
S.A.S. au capital de 2.386 360 €

AVANQUEST SOFTWARE

**Siège social : Immeuble Vision Défense 89/91, boulevard National
92257 LA GARENNE-COLOMBES**

RCS NANTERRE B 329 764 625

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2015
VINGTIEME RESOLUTION**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer sous réserve de l'adoption de la huitième résolution, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris la Défense et à Paris, le 19 février 2015

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

APLITEC

Franck SEBAG

Pierre LAOT